



## Données-clés

**Financement** : Belgique

**Mise en oeuvre** :

- Enabel - Agence belge de développement
- Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
- Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection de l'Enfant

**Localisation** : Régions Fatick, Kaffrine, Kaolack

**Durée** : 5 ans (2019-2023)

**Budget** : 8.800.000 €



## Wer ak Kiiray Santé de la femme, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent-e



République du Sénégal

Ministère de la Santé et de l'Action Sociale  
Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et  
de la Protection de l'Enfant

**Enabel**  
**Agence belge de développement**  
121, Sotrac Mermoz  
Route de Ouakam  
BP 24474 Ouakam Dakar  
Sénégal  
T (+ 221) 338 60 01 25  
enabel.be



**Belgique**  
partenaire du développement

**Enabel** 



## Contexte

Le Sénégal continue à faire face à beaucoup de défis, tels que la réduction de la mortalité maternelle, la réduction de la mortalité infanto-juvénile, la promotion de la planification familiale, la santé des adolescent-es, la lutte contre la malnutrition et la prévention des violences sexuelles et les violences liées au genre. La politique en matière de santé couvrant la période 2016-2025 identifie la mortalité maternelle et infanto-juvénile comme un défi principal pour l'émergence du Sénégal.

L'intervention « Santé de la femme, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent-e » s'aligne avec les priorités du gouvernement du Sénégal en matière de santé reproductive en vue de la réalisation du droit à la santé reproductive. Elle vise à améliorer l'accès aux droits à l'information, à la formation et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive, la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre et l'offre de services de santé sexuelle et reproductive de qualité.

Les bénéficiaires sont les femmes, les nouveau-nés, les enfants et les adolescent-es (détenteurs des droits) et les prestataires de services et autorités locales (porteurs d'obligation).

## Objectif

Cette intervention a pour objectif de rendre effectif l'accès des femmes, des adolescent-es et des jeunes aux services de santé reproductive de qualité avec un focus spécifique sur la réduction de la mortalité maternelle, la promotion de la planification familiale et la prévention des violences sexuelles et basées sur le genre.

## Orientations stratégiques

L'intervention est mise en œuvre à base des stratégies suivantes :

- l'approche basée sur les droits humains, la protection des droits des femmes et des enfants et la promotion de l'égalité de genre ;
- la promotion et la protection du droit à la santé reproductive comme contribution au renforcement du système de santé ;
- l'approche multi-acteurs et multisectorielle.

Ces axes stratégiques sont complémentaires et se renforcent mutuellement.

## Résultats attendus

- le droit à l'information de qualité sur les différentes thématiques liées au droit à la santé reproductive est assuré ;
- le droit à la protection contre les violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre et à la prise en charge des victimes est renforcé ;
- le droit d'accès aux soins de qualité dans le domaine de la santé reproductive est renforcé.

## Activités principales

- Développement de services adaptés aux adolescent-es.
- Campagnes de sensibilisation et communication dans les domaines de la planification familiale, les violences sexuelles et basées sur le genre et la santé reproductive en général.
- Etude des normes et valeurs socioculturelles qui déterminent les violences faites aux enfants et aux adolescents.

- Mise en place de centres d'accueil unique pour la prise en charge des victimes des violences sexuelles et basées sur le genre.
- Prise en charge juridique des des victimes des violences sexuelles et basées sur le genre.
- Renforcement de l'offre de soins reproductifs.
- Renforcement de la gestion des médicaments dans les structures sanitaires.
- Formations complémentaires en soins obstétricaux et néonataux d'urgence.
- Introduction de l'approche de « l'offre de planification familiale proactive » par le personnel soignant.
- Renforcement des droits du patient dans le domaine de la santé reproductive et de la gestion de plaintes.
- Renforcement des systèmes d'ambulances et de la transfusion sanguine dans les districts sanitaires ciblés.
- Protection des femmes enceintes contre les dépenses catastrophiques de santé.
- Appui à la digitalisation des structures sanitaires.

## Zones d'intervention

